Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212200992-20260226-DEL_03_26022026-DE

Département des Côtes d'Armor Commune de LANFAINS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 02 2026
Date de la convocation : 18 février 2026 **Date d'affichage de la convocation** : 18 février 2026	L'an deux mil vingt-six, le jeudi 26 février à 20H15, le Conseil Municipal de LANFAINS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MÉROT, Maire.
Nombre de membres : **- Afférents au conseil :** 15 **- En exercice** : 13 **- Qui ont pris part à la délibération :** 9 + 1 pouvoir	PRÉSENTS : M. Gérard MÉROT ; Mme Valérie DANIÉLOU ; M. Loïc MORVAN ; M. Laurent BENOÎT ; Mme Nadine MONTFORT ; M. David DUSSEUX ; M. Franck BOTTEREL ; M. Stéphane LAURIOUX ; M. Yoann GUILLAUME ABSENTS : Mme Emilie JOUAN (procuration à Mr Gérard MÉROT) ; Mme Edith MERRANT, Mme Alice JOUAN ; Mr Wilfried LOISEL SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. David DUSSEUX

N°03-26022026 AVENANT A LA CONVENTION DE GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIE -SDE

Mr Le Maire remémore que, le Conseil Municipal, en séance du 16 mars 2021, a autorisé l'adhésion de la Commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'énergies via la signature d'une convention avec le SDE 22, coordonnateur du groupement.
Lors de la séance du 19 décembre 2025, le comité syndical du SDE22 a validé un projet d'avenant à la convention de groupement d'achat d'énergie portant sur des modifications mineures et des clarifications :

- Intégration d'une clause sur le Règlement Général à la Protection des Données (RGPD),
- Précision sur la définition d'un membre désormais désigné par son n° de SIREN,
- Précision sur la date d'application des frais d'adhésion au groupement qui sont dus dès la phase de préparation du marché (même si la date de fourniture est prévue ultérieurement),
- Suppression des références au logiciel SMAE (système de management des achats d'énergie), ce module étant désormais intégré au logiciel SME.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE les termes de cet avenant concernant la convention de groupements de commandes pour l'achat d'énergie avec le SDE

AUTORISE Mr Le Maire à signer l'avenant

Fait et délibéré le 26 février 2026

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard MÉROT